

**ÉVOLUTION DES COMPTES D'ÉCARTS
ET AUTRES ACTIFS**

Table des matières

1	INTRODUCTION	5
2	CONTRIBUTIONS À DES PROJETS DE RACCORDEMENT	7
3	COMPTE DE NIVELLEMENT POUR ALÉAS CLIMATIQUES.....	8
3.1	MODALITÉS DE DISPOSITION DU COMPTE	8
3.2	ÉVOLUTION DU COMPTE DE NIVELLEMENT POUR ALÉAS CLIMATIQUES	10
3.2.1	<i>Compte de nivellement 2011</i>	<i>10</i>
3.2.2	<i>Compte de nivellement 2012</i>	<i>11</i>
3.2.3	<i>Compte de nivellement 2013</i>	<i>11</i>
4	COMPTE D'ÉCARTS - CHARGE LOCALE DE TRANSPORT.....	12
5	COMPTE DE PASS-ON POUR L'ACHAT D'ÉLECTRICITÉ	13
5.1	COMPTE DE PASS-ON POUR L'ACHAT D'ÉLECTRICITÉ 2012.....	13
5.2	COMPTE DE PASS-ON PROJETÉ POUR L'ACHAT D'ÉLECTRICITÉ 2013.....	14
6	COMPTE D'ÉCARTS - COMBUSTIBLES	15
6.1	COMPTE D'ÉCARTS – COMBUSTIBLES 2012	15
6.2	COMPTE D'ÉCARTS – COMBUSTIBLES 2013	16
7	COMPTE D'ÉCARTS - TARIF DE MAINTIEN DE LA CHARGE	16
7.1	COMPTE D'ÉCARTS – TARIF DE MAINTIEN DE LA CHARGE 2011.....	17
7.2	COMPTE D'ÉCARTS – TARIF DE MAINTIEN DE LA CHARGE 2012.....	17
8	COMPTE D'ÉCARTS - COÛT DE RETRAITE	17
8.1	COMPTE D'ÉCARTS – COÛT DE RETRAITE 2011	19
8.2	COMPTE D'ÉCARTS – COÛT DE RETRAITE 2012	19
8.3	COMPTE D'ÉCARTS – COÛT DE RETRAITE 2013	20
9	COMPTE D'ÉCARTS - PANNES MAJEURES	20
9.1	COMPTE D'ÉCARTS – PANNES MAJEURES 2011	21
9.2	COMPTE D'ÉCARTS – PANNES MAJEURES 2012	21
10	COMPTE D'ÉCARTS - BEIÉ.....	21
	ANNEXE A - COMPTE DE NIVELLEMENT POUR ALÉAS CLIMATIQUES 2013.....	23
	ANNEXE B - COMPTE DE PASS-ON PRÉVU POUR L'ANNÉE 2013.....	27

1 INTRODUCTION

1 Les comptes d'écarts et autres actifs sont regroupés en deux catégories :

- 2 • les comptes créés pour comptabiliser des coûts encourus qui seront constatés
3 aux charges lors d'exercices financiers subséquents.
- 4 • les comptes d'écarts de nature purement réglementaire, créés pour la prise en
5 compte ultérieure dans les revenus requis, des coûts encourus pendant une
6 année témoin et dont les montants étaient imprévus au moment de la fixation
7 des tarifs de distribution ou dont les montants réels ont été différents de ceux
8 initialement prévus. L'utilisation de ces comptes d'écarts constitue, par
9 conséquent, une modalité de récupération de coûts dans les tarifs.

10 En principe, les comptes d'écarts appartenant à la deuxième catégorie sont maintenus
11 hors de la base de tarification jusqu'au moment où il est justifié d'intégrer leurs soldes
12 dans les tarifs. Un rendement s'ajoute aux coûts versés dans les comptes d'écarts, et
13 ce, jusqu'au moment de l'inclusion de ces comptes dans la base de tarification ou de
14 leur intégration dans les revenus requis. Les taux appliqués aux fins du calcul du
15 rendement de la base de tarification sont présentés à la pièce HQD-3, document 1,
16 *Principaux paramètres économiques.*

TABLEAU 1
ÉVOLUTION DES COMPTES D'ÉCARTS ET AUTRES ACTIFS (M\$)

Description	Section	Au 31 décembre		
		Année historique 2012	Année de base 2013	Année témoin 2014
Inclus dans la base de tarification				
Contributions à des projets de raccordement	2	73,3	102,4	104,9
Compte de nivellement pour aléas climatiques	3	126,4	135,2	241,0
		199,7	237,6	345,9
Hors base de tarification				
Compte de nivellement pour aléas climatiques	3	192,9	135,7	-
Compte d'écarts - Charge locale de transport	4	(17,5)	(39,3)	-
Compte de <i>pass-on</i> pour l'achat d'électricité 2011		6,1	-	-
Compte de <i>pass-on</i> pour l'achat d'électricité 2012	5	4,2	(4,3)	-
Compte de <i>pass-on</i> pour l'achat d'électricité 2013		-	(3,5)	-
Compte d'écarts - Combustibles	6	(2,5)	(4,3)	-
Compte d'écarts - Tarif de maintien de la charge	7	2,7	0,5	-
Compte d'écarts - Coût de retraite	8	1,3	38,0	-
Compte d'écarts - Pannes majeures	9	14,0	8,6	-
Compte d'écarts - BEIÉ	10	-	3,2	3,4
		201,3	134,5	3,4

2 CONTRIBUTIONS À DES PROJETS DE RACCORDEMENT

1 Les éléments suivants composent ce compte d'écarts :

- 2 • contribution relative au projet du village cri de Waskaganish (D-2003-214) ;
- 3 • contribution du Distributeur relative à l'intégration au réseau des parcs éoliens
4 retenus dans le cadre de l'appel d'offres A/O 2003-02. Initialement évaluée à
5 66,3 M\$ (plus 10 M\$ de frais d'entretien y afférents), la contribution est
6 maintenant estimée à 26,4 M\$ pour un total de 30,4 M\$ incluant les frais
7 d'entretien. Cette baisse s'explique par une réévaluation du coût total
8 d'intégration de cet appel d'offres inférieure à ce qui avait été prévu au départ
9 par le Transporteur ;
- 10 • contribution annuelle du Distributeur aux projets d'investissement en croissance
11 du Transporteur ;
- 12 • autres contributions reçues ou versées pour des immobilisations selon le cadre
13 réglementaire du Transporteur et du Distributeur de même que les frais et
14 revenus d'entretien y afférents. À titre d'exemple, le remboursement par le
15 Transporteur du coût de certains travaux effectués par le Distributeur pour
16 l'intégration au réseau des parcs éoliens retenus dans le cadre des appels
17 d'offres A/O 2005-03 et A/O 2009-02.

TABLEAU 2
ÉVOLUTION DES CONTRIBUTIONS À DES PROJETS DE RACCORDEMENT (M\$)

	Solde au 01/01/2012	MES 2012	Amort. 2012	Régula- risations	Solde au 31/12/2012	MES 2013	Amort. 2013	Solde au 31/12/2013	MES 2014	Amort. 2014	Solde au 31/12/2014
VILLAGE CRI WASKAGANISH	67,4		(2,2)		65,2		(2,2)	63,0		(2,3)	60,7
Coûts de raccordement	60,0		(1,7)		58,3		(1,7)	56,6		(1,8)	54,8
Charges d'entretien et d'exploitation	7,4		(0,5)		6,9		(0,5)	6,4		(0,5)	5,9
PREMIER APPELS D'OFFRES ÉOLIENS A/O 2003-02						30,4		30,4		(1,5)	28,9
Coûts de raccordement						26,4		26,4		(1,3)	25,1
Charges d'entretien et d'exploitation						4,0		4,0		(0,2)	3,8
PROJETS EN CROISSANCE DU TRANSPORTEUR									9,9	(0,2)	9,7
Coûts de raccordement									8,6	(0,2)	8,4
Charges d'entretien et d'exploitation									1,3		1,3
AUTRES CONTRIBUTIONS	(14,5)	(24,2)	0,1	46,7	8,1	0,9		9,0	(3,4)		5,6
Contributions internes	(13,5)	(25,7)	0,2	45,2	6,2	0,8	0,1	7,1	(3,0)	0,1	4,2
Frais d'entretien	0,7	1,9	(0,2)	1,5	3,9	0,2	(0,3)	3,8		(0,3)	3,5
Revenus d'entretien	(1,7)	(0,4)	0,1		(2,0)	(0,1)	0,2	(1,9)	(0,4)	0,2	(2,1)
TOTAL	52,9	(24,2)	(2,1)	46,7	73,3	31,3	(2,2)	102,4	6,5	(4,0)	104,9

3 COMPTE DE NIVELLEMENT POUR ALÉAS CLIMATIQUES

1 Le compte de nivellement pour aléas climatiques, reconnu par la Régie dans sa
 2 décision D-2006-034, permet de niveler les excédents ou les déficits de revenus
 3 associés aux composantes de transport et de distribution dus aux aléas climatiques, afin
 4 que leurs variations ponctuelles ne viennent pas affecter de façon importante le
 5 rendement du Distributeur. L'écart annuel inscrit au compte génère des intérêts qui
 6 s'ajoutent au solde du compte jusqu'à son intégration dans la base de tarification, soit
 7 au début de la deuxième année témoin suivant celle visée par l'écart.

3.1 Modalités de disposition du compte

8 Dans sa décision D-2009-016¹, la Régie a retenu la proposition du Distributeur d'utiliser
 9 la méthode d'amortissement linéaire sur une période de cinq ans pour le solde résiduel
 10 du compte 2006-2007, ainsi que pour les nouveaux ajouts.

11 Dans le présent dossier, le Distributeur propose d'amortir le solde des comptes d'écarts
 12 2008 à 2012 sur une période de 10 ans tout en maintenant l'amortissement des écarts
 13 des années 2013 et suivantes sur une période de 5 ans.

¹ D-2009-016, page 14.

1 Lors du dossier tarifaire R-3814-2012, le Distributeur a raffiné son évaluation de la
2 température normale. Ainsi, il a été mentionné, en demande de renseignements de la
3 Régie et au cours des audiences², qu'à partir de l'année témoin 2013, le Distributeur
4 considèrerait des données climatiques dans ses modèles de prévision des ajustements
5 déterminés à l'aide de méthodes statistiques. Dorénavant, le Distributeur intègre donc, à
6 chaque année, les données climatiques les plus récentes. Ces améliorations permettent
7 de mieux refléter l'impact de l'évolution de la normale climatique dans la prévision de la
8 demande et par conséquent dans le compte de nivellement.

9 Le solde des comptes de nivellement des années 2008 à 2012, avant l'amortissement
10 de 2014, est de 270,9 M\$. Compte tenu de son importance et du fait qu'il s'agit d'une
11 situation attribuable à une période spécifique, le Distributeur propose que ces écarts
12 soient amortis sur une période totale de 10 ans, afin d'en limiter les impacts sur sa
13 clientèle. Ainsi, les soldes non amortis des années visées sont amortis en 2014 sur la
14 base d'une période de 10 ans tenant compte des années précédentes d'amortissement.
15 Le tableau 3 présente les modifications aux périodes d'amortissement restantes pour
16 chacune des années visées pour chacun des écarts.

TABLEAU 3
MODIFICATIONS AUX PÉRIODES D'AMORTISSEMENT RESTANTES

	Nivellement				
	2008	2009	2010	2011	2012
Périodes d'amortissement restantes (sur la base de 5 ans)	1 an	2 ans	3 ans	4 ans	5 ans
Périodes d'amortissement restantes proposées (sur la base de 10 ans)	6 ans	7 ans	8 ans	9 ans	10 ans

17 Bien qu'il demeure possible que les aléas climatiques soient de fortes amplitudes au
18 cours des années à venir, la température normale est mieux cernée à chacune des
19 années. Le Distributeur s'attend ainsi à ce que les écarts qui s'accumulent dans le
20 compte de nivellement soient de moindre importance, et, tout en faisant un suivi de
21 l'évolution à venir du solde de ce compte, maintient l'amortissement sur 5 ans des
22 nouveaux ajouts d'écarts à compter de l'année 2013.

² HQD-13, document 1.2 p. 9, et Notes sténographiques du 13 décembre 2012, pp.176 à 182.

3.2 Évolution du compte de nivellement pour aléas climatiques

- 1 Le tableau 4 présente l'évolution du compte de nivellement et son impact sur les
- 2 revenus requis.

**TABLEAU 4
ÉVOLUTION DU COMPTE DE NIVELLEMENT POUR ALÉAS CLIMATIQUES (M\$)**

	Hors base de tarification				Versés à la base de tarification							Impact Revenus requis
	Nivellement 2010	Nivellement 2011	Nivellement 2012	Total	Nivellement 2006-2007	Nivellement 2008	Nivellement 2009	Nivellement 2010	Nivellement 2011	Nivellement 2012	Total	
Solde au 31 décembre 2011	127,0	61,2		188,1	26,7	7,8	8,3				42,8	51,2
Opérations en 2012												
Versé à la base de tarification (compte 2010)	(127,0)			(127,0)				127,0			127,0	
Écart de l'année			122,3	122,3								
Intérêts		4,2	5,3	9,5								
Amortissement					(13,3)	(2,6)	(2,1)	(25,4)			(43,4)	43,4
Solde au 31 décembre 2012	-	65,3	127,6	192,9	13,3	5,2	6,2	101,6			126,4	43,4
Opérations en 2013												
Versé à la base de tarification (compte 2011)		(65,3)		(65,3)					65,3		65,3	
Intérêts			8,1	8,1								
Amortissement				-	(13,3)	(2,6)	(2,1)	(25,4)	(13,1)		(56,5)	56,5
Solde au 31 décembre 2013		-	135,7	135,7	-	2,6	4,1	76,2	52,3		135,2	56,5
Opérations en 2014												
Versé à la base de tarification (compte 2012)			(135,7)	(135,7)						135,7	135,7	
Amortissement						(0,4)	(0,6)	(9,5)	(5,8)	(13,6)	(29,9)	29,9
Solde au 31 décembre 2014		-	-	-	-	2,2	3,6	66,7	46,4	122,1	241,0	29,9

3.2.1 Compte de nivellement 2011

3 Tel que présenté dans le rapport annuel 2012³ du Distributeur, le solde réel au
 4 31 décembre 2012 de ce compte s'est élevé à 65,3 M\$, incluant les intérêts y afférents.
 5 Conformément aux modalités du compte de nivellement, il a été intégré à la base de
 6 tarification au 1^{er} janvier 2013 pour y être amorti. Ainsi, sur la base d'un amortissement
 7 linéaire sur cinq ans et tel que reconnu dans les revenus requis de l'année témoin 2013
 8 du dossier R-3814-2012, l'amortissement de ce compte pour l'année 2013 est de
 9 13,1 M\$.

10 Le solde de 52,3 M\$ du compte au 31 décembre 2013 est, à compter de 2014, amorti
 11 linéairement sur une période de neuf ans, et ce, conformément à la proposition du
 12 Distributeur.

³ Rapport annuel 2012, HQD-4, document 3.1, page 8.

3.2.2 Compte de nivellement 2012

1 Tel que présenté dans le rapport annuel 2012⁴ du Distributeur, le solde réel au
2 31 décembre 2012 de ce compte s'est élevé à 127,6 M\$, incluant des intérêts de
3 5,3 M\$. Les intérêts applicables à l'année 2013 de 8,1 M\$ portent le solde de ce compte
4 à 135,7 M\$ au 31 décembre 2013. Celui-ci est versé à la base de tarification au
5 1^{er} janvier 2014 pour être amorti linéairement sur une période de dix ans, et ce,
6 conformément à la proposition du Distributeur.

3.2.3 Compte de nivellement 2013

7 L'annexe A présente le détail du compte de nivellement pour la période de janvier à
8 avril 2013.

9 En continuité avec le raffinement apporté à l'évaluation de la température normale dans
10 le dossier R-3814-2012, l'établissement des revenus unitaires a été révisé pour l'année
11 2013. Cette révision permet d'une part, de mieux cerner l'impact des aléas climatiques
12 sur les revenus en lien avec la normalisation⁵, et ce, au fur et à mesure sur une base
13 mensuelle plutôt qu'à partir d'un prix été et d'un prix hiver, et permet d'autre part,
14 d'intégrer la composante puissance des tarifs.

⁴ Idem à la note 3.

⁵ Voir à cet effet la pièce HQD-3, document 2

4 COMPTE D'ÉCARTS - CHARGE LOCALE DE TRANSPORT

TABLEAU 5
ÉVOLUTION DU COMPTE D'ÉCARTS - CHARGE LOCALE DE TRANSPORT (M\$)

	Hors base de tarification	Impact revenus requis
Solde au 31 décembre 2011	(47,8)	16,8
Opérations en 2012		
Versé aux revenus requis (écart 2011)	47,8	(47,8)
Écart 2012	(16,9)	
Intérêts	(0,5)	
Solde au 31 décembre 2012	(17,5)	(47,8)
Opérations en 2013		
Versé aux revenus requis (écart 2012)	17,5	(17,5)
Écart charge locale 2013	(46,9)	
Ajustements relatifs aux revenus de point à point du Transporteur 2012	8,9	
Intérêts	(1,3)	
Solde provisoire au 31 décembre 2013	(39,3)	(17,5)
Opérations en 2014		
Versé aux revenus requis (écart 2013)	39,3	(39,3)
Solde provisoire au 31 décembre 2014	-	(39,3)

- 1 Tel que précisé dans son rapport annuel 2012⁶, le Distributeur a versé aux revenus
2 requis 2013 le solde du compte au 31 décembre 2012 de 17,5 M\$ (créditeur).
- 3 En 2013, le tarif de charge locale de transport reconnu pour le Distributeur applicable à
4 compter du 1^{er} janvier 2013 s'établit à 2 624,4 M\$⁷. Dans le présent dossier, pour 2013
5 année de base, il est évalué à 2 577,5 M\$ dégageant un écart créditeur de 46,9 M\$
6 auquel s'ajoute un montant débiteur de 8,9 M\$ pour le cavalier relatif aux revenus de
7 point à point 2012. En conséquence, le Distributeur propose de verser la somme de ces
8 écarts, soit un montant de 38,0 M\$ (créditeur), conservé hors base en 2013 et
9 additionné des intérêts, à ses revenus requis de l'année témoin 2014. Une fois la
10 décision de la Régie rendue sur la charge locale 2013, le Distributeur propose

⁶ Rapport annuel 2012, HQD-4, document 3.1, page 4.

⁷ D-2013-037, paragraphe 201.

1 qu'exceptionnellement l'écart résiduel 2013 soit versé aux revenus requis de
2 l'année 2015⁸.

5 COMPTE DE *PASS-ON* POUR L'ACHAT D'ÉLECTRICITÉ

3 Depuis 2005, le Distributeur comptabilise tous les écarts de prix et de volume entre les
4 coûts d'approvisionnement réels et ceux prévus (nets de l'effet revenu), dans un compte
5 d'écarts hors base aux fins de leur prise en compte dans les tarifs.

TABLEAU 6
ÉVOLUTION DU COMPTE DE *PASS-ON* (M\$)

HORS BASE DE TARIFICATION	<i>Pass-on</i> 2010	<i>Pass-on</i> 2011	<i>Pass-on</i> 2012	<i>Pass-on</i> 2013	Total	Impact revenus requis
Solde au 31 décembre 2011	27,6	(2,5)			25,2	25,8
Opérations en 2012						
Versé aux revenus requis	(27,6)	8,2			(19,4)	19,4
Intérêts		0,4			0,4	
Écart de l'année			4,2		4,2	
Solde au 31 décembre 2012	-	6,1	4,2		10,4	19,4
Opérations en 2013						
Versé aux revenus requis		(6,1)	(8,3)		(14,4)	14,4
Intérêts			(0,3)		(0,3)	
Écart de l'année (estimation 4/8)				(3,5)	(3,5)	
Solde provisoire au 31 décembre 2013		-	(4,3)	(3,5)	(7,8)	14,4
Opérations en 2014						
Versé aux revenus requis			4,3	3,5	7,8	(7,8)
Solde provisoire au 31 décembre 2014		-	-	-	-	(7,8)

5.1 Compte de *pass-on* pour l'achat d'électricité 2012

6 Dans son rapport annuel 2012⁹, le Distributeur établit le solde réel du *pass-on* 2012
7 à 4,2 M\$ (débiteur).

⁸ HQD-6, document 1, page 4.

⁹ Rapport annuel 2012, HQD-4, document 3.1, pages 5 et 6.

1 Dans le cadre du dossier tarifaire R-3814-2012, la Régie a reconnu pour l'année 2012
2 un montant de *pass-on* de 8,3 M\$ (débiteur) établi sur une base de quatre mois réels et
3 de huit mois projetés. Le Distributeur a donc ajouté ce montant à ses revenus requis
4 2013.

5 La différence entre le montant constaté dans les revenus requis de 2013 et l'écart réel
6 de l'année 2012 additionné des intérêts créditeurs de 0,3 M\$, totalise un montant de
7 4,3 M\$ (créditeur), lequel est versé dans les revenus requis du Distributeur pour 2014.

5.2 Compte de *pass-on* projeté pour l'achat d'électricité 2013

8 Évalué sur une base de quatre mois réels et de huit mois projetés, le montant du
9 *pass-on* 2013, établi à 3,5 M\$ (créditeur), est versé aux revenus requis de 2014. Ce
10 montant inclut un ajustement de 4,7 M\$ (débiteur) relatif à l'Entente-cadre de l'année
11 réelle 2012 comptabilisé en 2013. Les données finales de l'Entente-cadre n'étant
12 connues qu'après la fin de l'année réelle, l'ajustement qui en découle est comptabilisé
13 l'année subséquente.

14 L'annexe B détaille les écarts cumulatifs par catégories de consommateurs pour l'année
15 2013.

6 COMPTE D'ÉCARTS - COMBUSTIBLES

TABLEAU 7
ÉVOLUTION DU COMPTE D'ÉCARTS - COMBUSTIBLES (M\$)

HORS BASE DE TARIFICATION	2010	2011	2012	2013	Total	Impact revenus requis
Solde au 31 décembre 2011	(7,9)	(5,2)			(13,1)	4,0
Opérations en 2012						
Versé aux revenus requis <i>(Estimation 2011 (4/8) 87,7 M\$ VS décision 88,2 M\$)</i>	7,9	0,5			8,4	(8,4)
Intérêts		(0,3)			(0,3)	
Écart de l'année			2,5		2,5	
Solde au 31 décembre 2012	-	(5,0)	2,5		(2,5)	(8,4)
Opérations en 2013						
Versé aux revenus requis <i>(Estimation 2012 (4/8) 97,8 M\$ VS décision 92,0 M\$)</i>		5,0	(5,8)		(0,8)	0,8
Intérêts			(0,2)		(0,2)	
Écart de l'année (estimation 4/8)				(0,8)	(0,8)	
Solde provisoire au 31 décembre 2013		-	(3,5)	(0,8)	(4,3)	0,8
Opérations en 2014						
Versé aux revenus requis			3,5	0,8	4,3	(4,3)
Solde provisoire au 31 décembre 2014		-	-	-	-	(4,3)

1 Conformément à la décision D-2009-016¹⁰, à compter de 2009, la différence entre les
2 coûts réels encourus et ceux reconnus pour les achats de combustibles est portée au
3 compte d'écart - Combustibles.

6.1 Compte d'écart - Combustibles 2012

4 Dans son rapport annuel 2012¹¹, le Distributeur a établi le solde réel du compte
5 d'écart - Combustibles au 31 décembre 2012 à 2,5 M\$ (débit). Dans le cadre du
6 dossier tarifaire R-3814-2012¹², le Distributeur a évalué le montant de ses achats de
7 combustibles pour l'année 2012 à 97,8 M\$ sur la base de quatre mois réels et de huit
8 mois projetés. Dans la décision D-2012-024, un montant de 92,0 M\$ ayant plutôt été
9 reconnu, l'écart de 5,8 M\$ (débit) a donc été versé dans les revenus requis 2013.

¹⁰ D-2009-016, page 62.

¹¹ Rapport annuel 2012, pièce HQD-4, document 3.1, page 14.

¹² HQD-7, document 11, page 4.

1 Par ailleurs, l'écart de 3,3 M\$ (créditeur) résultant de la différence entre l'estimation des
2 achats de combustibles de 97,8 M\$ et leur coût réel de 94,5 M\$¹³ pour 2012 est versé
3 aux revenus requis 2014. Des intérêts de 0,2 M\$ (créditeur) ont été ajoutés à cet écart.

6.2 Compte d'écarts – Combustibles 2013

4 Pour l'année de base 2013, le Distributeur évalue le montant de ses achats de
5 combustibles à 99,2 M\$ sur la base de quatre mois réels et de huit mois projetés.
6 L'écart de 0,8 M\$ (créditeur) résultant de la différence entre cette prévision et le montant
7 reconnu de 100,0 M\$¹⁴ est versé aux revenus requis 2014 du Distributeur.

7 COMPTE D'ÉCARTS - TARIF DE MAINTIEN DE LA CHARGE

TABLEAU 8
ÉVOLUTION DU COMPTE D'ÉCARTS - TARIF DE MAINTIEN DE LA CHARGE (M\$)

HORS BASE DE TARIFICATION	2010	2011	2012	Total	Impact revenus requis
Solde au 31 décembre 2011	3,7	2,0		5,8	-
Opérations en 2012					
Intérêts		0,2		0,2	
Versé aux revenus requis	(3,7)			(3,7)	3,7
Écart de l'année			0,5	0,5	
Solde au 31 décembre 2012	-	2,2	0,5	2,7	3,7
Opérations en 2013					
Intérêts			-	-	
Versé aux revenus requis		(2,2)		(2,2)	2,2
Solde provisoire au 31 décembre 2013	-	-	0,5	0,5	2,2
Opérations en 2014					
Intérêts					
Versé aux revenus requis			(0,5)	(0,5)	0,5
Solde provisoire au 31 décembre 2014	-	-	-	-	0,5

¹³ Rapport annuel 2012, pièce HQD-4, document 3.1, page 14.

¹⁴ D-2013-037, paragraphe 335.

1 Conformément à la décision D-2009-057, le compte d'écarts relatif au tarif de maintien
2 de la charge comptabilise les écarts de revenus découlant de l'application du tarif de
3 maintien de la charge pour les clients industriels de grande puissance.

7.1 Compte d'écarts – Tarif de maintien de la charge 2011

4 Tel que présenté dans le rapport annuel 2012¹⁵ du Distributeur, le solde de ce compte
5 au 31 décembre 2012 est de 2,2 M\$. Conformément aux modalités de disposition
6 approuvées par la Régie¹⁶, le solde de ce compte d'écarts hors base de tarification, a
7 été versé aux revenus requis 2013 du Distributeur.

7.2 Compte d'écarts – Tarif de maintien de la charge 2012

8 Tel que présenté dans le rapport annuel 2012¹⁷ du Distributeur, un montant de 0,5 M\$ a
9 été comptabilisé en 2012 dans ce compte d'écarts. Conformément aux modalités de
10 disposition approuvées par la Régie¹⁸, le solde de ce compte d'écarts hors base de
11 tarification, est versé aux revenus requis 2014 du Distributeur. Les intérêts sur cet écart
12 sont négligeables.

13 Par ailleurs, le Distributeur n'a comptabilisé, à ce jour, aucun écart de revenus découlant
14 de l'application du tarif de maintien de la charge pour l'année de base 2013.

8 COMPTE D'ÉCARTS - COÛT DE RETRAITE

15 Le tableau 9 présente l'évolution du compte d'écarts relatif au coût de retraite.

¹⁵ Rapport annuel 2012, HQD-4, document 3.2, page 4.

¹⁶ D-2010-022, paragraphe 166.

¹⁷ Idem.

¹⁸ Idem.

TABLEAU 9
ÉVOLUTION DU COMPTE D'ÉCARTS - COÛT DE RETRAITE (M\$)

HORS BASE DE TARIFICATION	2011					2012					2013					Solde du compte	Impact revenus requis
	Masse salariale	Charges de services partagés	Coûts capitalisés	Frais corporatifs	Total	Masse salariale	Charges de services partagés	Coûts capitalisés	Frais corporatifs	Total	Masse salariale	Charges de services partagés	Coûts capitalisés	Frais corporatifs	Total		
Solde au 31 décembre 2011	(33,7)	(5,8)	7,0	(1,0)	(33,5)											(33,5)	
Opérations en 2012																	
Écart 2011 versé aux revenus requis	31,3	6,9	(6,3)	1,1	33,0											33,0	(33,0)
Intérêts 2012	(0,2)	0,1	0,1		-											-	
Écart réel 2012						(0,8)	1,5	1,0	0,0	1,7						1,7	
Écart Intérêts 2012							0,1			0,1						0,1	
Solde au 31 décembre 2012	(2,6)	1,2	0,8	0,1	(0,5)	(0,8)	1,6	1,0	0,0	1,8						1,3	(33,0)
Opérations en 2013																	
Écart résiduel 2011 versé aux revenus requis	2,6	(1,2)	(0,8)	(0,1)	0,5											0,5	(0,5)
Écart 2012 versé aux revenus requis						(8,5)	(6,6)	1,6	(0,3)	(13,8)						(13,8)	13,8
Intérêts 2013						(0,6)	(0,3)	0,1		(0,8)						(0,8)	
Écart 2013																	
Écart											44,5	12,6	(8,9)	1,2	49,4	49,4	
<i>D-2013-037 incluant ajustements organisationnels</i>											88,0	28,7	(22,2)	2,6	97,1	97,1	
<i>Année de base 2013</i>											132,5	41,3	(31,1)	3,8	146,5	146,5	
Intérêts 2013											1,3	0,4	(0,3)		1,4	1,4	
Solde au 31 décembre 2013	-	-	-	-	-	(9,9)	(5,3)	2,7	(0,3)	(12,8)	45,8	13,0	(9,2)	1,2	50,8	38,0	13,3
Opérations en 2014																	
Écart résiduel 2012 versé aux revenus requis						9,9	5,3	(2,7)	0,3	12,8						12,8	(12,8)
Écart 2013 versé aux revenus requis											(45,8)	(13,0)	9,2	(1,2)	(50,8)	(50,8)	50,8
Solde au 31 décembre 2014						-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	38,0

1 Conformément à la décision D-2011-028¹⁹, le compte d'écarts relatif au coût de retraite
2 comptabilise la différence entre les coûts encourus et ceux reconnus par la Régie. Les
3 modalités de disposition du compte ont été reconnues par la Régie dans sa décision
4 D-2012-024²⁰.

8.1 Compte d'écarts – Coût de retraite 2011

5 Dans son Rapport annuel 2011²¹, le Distributeur a établi le solde réel du compte
6 d'écarts - Coût de retraite au 31 décembre 2011 à 33,5 M\$ (créditeur).

7 Dans le cadre du dossier tarifaire R-3776-2011²², le Distributeur a évalué le montant du
8 coût de retraite pour l'année 2011 à 37,5 M\$ sur la base de quatre mois réels et de huit
9 mois projetés. Dans la décision D-2011-028, un montant 69,4 M\$ ayant plutôt été
10 reconnu, l'écart résultant de 31,9 M\$ (créditeur) auquel s'ajoutent des intérêts de 1,1 M\$
11 a donc été versé aux revenus requis 2012.

12 Par ailleurs, l'écart de 0,5 M\$ (créditeur) résultant de la différence entre l'estimation du
13 coût de retraite de 37,5 M\$ et le coût réel de 37,0 M\$²³ pour 2011 a été versé aux
14 revenus requis 2013. Les intérêts sur cet écart sont négligeables.

8.2 Compte d'écarts – Coût de retraite 2012

15 Dans son Rapport annuel 2012²⁴, le Distributeur a établi le solde réel du compte
16 d'écarts - Coût de retraite relatif à l'écart de 2012 à 1,8 M\$ (débitteur).

17 Dans le cadre du dossier tarifaire R-3814-2012²⁵, le Distributeur a évalué le montant du
18 coût de retraite pour l'année 2012 à 59,1 M\$ sur la base de quatre mois réels et de huit
19 mois projetés. Dans la décision D-2012-024, un montant 45,7 M\$ ayant plutôt été
20 reconnu, l'écart résultant de 13,4 M\$ (débitteur) auquel s'ajoutent des intérêts de 0,4 M\$
21 a donc été versé aux revenus requis 2013.

¹⁹ D-2011-028, paragraphe 148.

²⁰ D-2012-024, paragraphe 115.

²¹ Rapport annuel 2011, HQD-4, document 3.4, page 3.

²² HQD-7, document 1, page 12.

²³ Rapport annuel 2011, HQD-4, document 3.4, page 3.

²⁴ Rapport annuel 2012, HQD-4, document 3.4, page 3.

²⁵ HQD-8, document 7, page 16.

1 Par ailleurs, la différence entre le montant constaté dans les revenus requis 2013 et
2 l'écart réel de l'année 2012 additionnée des intérêts de 0,8 M\$, totalise un montant de
3 12,8 M\$ (créditeur), lequel est versé aux revenus requis 2014.

8.3 Compte d'écarts – Coût de retraite 2013

4 Pour l'année de base 2013, le Distributeur évalue le montant du coût de retraite à
5 146,5 M\$ sur la base de quatre mois réels et de huit mois projetés. L'écart de 49,4 M\$
6 (débitéur) résultant de la différence entre cette prévision et le montant reconnu de
7 97,1 M\$, auquel s'ajoutent des intérêts de 1,4 M\$ est versé aux revenus requis 2014.

9 COMPTE D'ÉCARTS - PANNES MAJEURES

TABLEAU 10
ÉVOLUTION DU COMPTE D'ÉCARTS - PANNES MAJEURES (M\$)

Hors base de tarification	2011		2012		Solde du compte	Impact revenus requis
	Charges d'exploitation	Intérêts	Charges d'exploitation	Intérêts		
Solde au 31 décembre 2011	5,4	0,1	-	-	5,5	
Opérations en 2012						
Intérêts		0,4			0,4	
Excédent du seuil de 16 M\$ du coût des pannes majeures de 2012			8,1		8,1	
Solde au 31 décembre 2012	5,4	0,5	8,1	-	14,0	
Opérations en 2013						
Versé aux revenus requis (charges d'exploitation)	(5,4)	(0,5)			(5,9)	5,9
Intérêts				0,5	0,5	
Solde au 31 décembre 2013	-	-	8,1	0,5	8,6	5,9
Opérations en 2014						
Versé aux revenus requis (charges d'exploitation)			(8,1)	(0,5)	(8,6)	8,6
Solde au 31 décembre 2014	-	-	-	-	-	8,6

8 Conformément à la décision D-2009-016²⁶, le Distributeur s'est doté d'un mécanisme de
9 récupération des charges d'exploitation associées aux pannes majeures lui permettant
10 de comptabiliser dans un compte d'écarts portant intérêts, le coût des pannes majeures
11 excédant un seuil de 16 M\$. Les modalités de disposition de ce compte ont été
12 reconnues par la Régie dans sa décision D-2013-037²⁷

²⁶ D-2009-016, pages 15 et 16.

²⁷ D-2013-037, paragraphe 136.

9.1 Compte d'écarts – Pannes majeures 2011

1 Tel que présenté dans le Rapport annuel 2011²⁸ du Distributeur, un montant de 5,4 M\$
 2 (débiteur) a été comptabilisé en 2011 dans ce compte d'écarts. Cet écart, auquel
 3 s'ajoutent des intérêts de 0,1 M\$ pour 2011 et 0,4 M\$ pour 2012, a été versé aux
 4 revenus requis de l'année témoin 2013 pour un total de 5,9 M\$.

9.2 Compte d'écarts – Pannes majeures 2012

5 Tel que présenté dans le rapport annuel 2012²⁹ du Distributeur, un montant de 8,1 M\$
 6 (débiteur) a été comptabilisé en 2012 dans ce compte d'écarts. Cet écart, auquel
 7 s'ajoutent des intérêts de 0,5 M\$ pour 2013, est versé aux revenus requis de l'année
 8 témoin 2014 pour un total de 8,6 M\$.

10 COMPTE D'ÉCARTS - BEIÉ

TABLEAU 11
ÉVOLUTION DU COMPTE D'ÉCARTS - BEIÉ (M\$)

Hors base de tarification	2013		Solde du compte	Impact revenus requis
	Autres charges - Taxes	Intérêts		
Opérations en 2013				
Écart 2013	3,1		3,1	
Intérêts		0,1	0,1	
Solde au 31 décembre 2013	3,1	0,1	3,2	
Opérations en 2014				
Intérêts		0,2	0,2	
Solde au 31 décembre 2014	3,1	0,3	3,4	

9 Conformément à la décision D-2013-037³⁰, le compte d'écarts relatif au Bureau de
 10 l'efficacité et de l'innovation énergétiques (« BEIÉ ») comptabilise la différence entre les
 11 coûts encourus et ceux reconnus pour les charges reliées à ces activités, et ce, à

²⁸ Rapport annuel 2011, HQD-2, document 3.1, page 3.

²⁹ Rapport annuel 2012, HQD-2, document 3.1, page 3.

³⁰ D-2013-037, paragraphe 282.

1 compter de l'année témoin 2013. Les modalités de disposition proposées par le
2 Distributeur sont décrites à la section 2.2.1 de la pièce HQD-2, document 2

3 Pour l'année de base 2013, le Distributeur évalue les coûts relatifs au BEIÉ à 37,4 M\$
4 sur la base de quatre mois réels et de huit mois projetés créant ainsi un écart de
5 3,1 M\$, par rapport au montant de 34,3 M\$ reconnu par la Régie, auquel s'ajoutent des
6 intérêts en 2013 et en 2014.

**ANNEXE A - COMPTE DE NIVELLEMENT POUR ALÉAS
CLIMATIQUES 2013**

TABLEAU A-1
DÉTAIL DU COMPTE DE NIVELLEMENT POUR ALÉAS CLIMATIQUES POUR LA PÉRIODE DE JANVIER À AVRIL 2013

	Tarif D	Tarif DT	Tarif G	Tarif M	Tarif L	Intérêts mensuels (k\$)	Écarts mensuels (k\$)	Écarts mensuels (GWh)	
Janvier 2013									
Revenu unitaire (¢/kWh) ¹	7,31	5,94	7,88	3,68	3,19				
Revenu unitaire du coût de fourniture (¢/kWh) ²	3,55	3,12	3,33	3,11	2,91				
Revenu unitaire attribuable au transport et à la distribution (¢/kWh)	3,76	2,82	4,56	0,57	0,28				
Écart de volume en GWh	(118,0)	(12,6)	(16,0)	(13,6)	(6,6)			(166,8)	- froid
Écart de janvier 2013 (k\$)	4 434,8	355,3	728,8	78,1	18,2		5 615,2		
Solde à la fin janvier 2013 (k\$)	4 434,8	355,3	728,8	78,1	18,2	0,0	5 615,2		
Intérêt de février 2013 (k\$)	21,1	1,7	3,5	0,4	0,1	26,7			
Revenu unitaire (¢/kWh) ¹	7,25	5,61	7,91	3,67	3,71				
Revenu unitaire du coût de fourniture (¢/kWh) ²	3,55	3,12	3,33	3,11	2,91				
Revenu unitaire attribuable au transport et à la distribution (¢/kWh)	3,70	2,49	4,58	0,57	0,80				
Écart de volume en GWh	(83,1)	(5,7)	(5,4)	(26,6)	(6,3)			(127,1)	- froid
Écart de février 2013 (k\$)	3 076,6	142,4	245,5	150,7	50,4		3 665,6		
Solde à la fin février 2013 (k\$)	7 532,5	499,4	977,8	229,2	68,7	26,7	9 280,9		
Intérêt de mars 2013 (k\$)	39,7	2,6	5,1	1,2	0,4	49,0			
Revenu unitaire (¢/kWh) ¹	7,11	7,49	8,13	3,71	4,37				
Revenu unitaire du coût de fourniture (¢/kWh) ²	3,55	3,12	3,33	3,11	2,91				
Revenu unitaire attribuable au transport et à la distribution (¢/kWh)	3,57	4,37	4,80	0,61	1,46				
Écart de volume en GWh	(311,3)	(3,3)	(28,4)	(65,8)	(19,0)			(427,8)	- froid
Écart de mars 2013 (k\$)	11 100,2	143,7	1 364,4	399,9	276,5		13 284,8		
Solde à la fin mars 2013 (k\$)	18 672,3	645,8	2 347,4	630,3	345,6	75,7	22 565,7		
Intérêt d'avril 2013 (k\$)	95,2	3,3	12,0	3,2	1,8	115,4			
Revenu unitaire (¢/kWh) ¹	6,87	4,13	8,43	4,04	3,04				
Revenu unitaire du coût de fourniture (¢/kWh) ²	3,55	3,12	3,33	3,11	2,91				
Revenu unitaire attribuable au transport et à la distribution (¢/kWh)	3,33	1,01	5,11	0,93	0,13				
Écart de volume en GWh	136,5	4,0	18,5	28,3	10,7			198,0	+ froid
Écart d'avril 2013 (k\$)	(4 538,6)	(40,3)	(942,0)	(262,4)	(13,9)		(5 797,3)		
Solde à la fin avril 2013 (k\$)	14 228,8	608,7	1 417,4	371,2	333,4	191,1	16 768,4		
Écart de volume en GWh	(375,8)	(17,6)	(31,3)	(77,8)	(21,1)			(523,6)	- froid

¹ L'établissement des revenus unitaires a été révisé pour l'année 2013. Cette estimation permet d'une part, de mieux cerner l'impact des aléas climatiques sur les revenus en lien avec la normalisation (HQD-3, Doc 2), et ce, au fur et à mesure sur une base mensuelle (plutôt qu'un prix été et un prix hiver) et d'autre part, d'intégrer la composante puissance des tarifs.

² Référence R-3814-2012, HQD-17, Document 6, Tableau 9B.

**ANNEXE B - COMPTE DE *PASS-ON* PRÉVU
POUR L'ANNÉE 2013**

TABLEAU B-1
PRÉVISION D'AVRIL 2013 (4/8) DU COMPTE DE PASS-ON PRÉVU POUR L'ANNÉE 2013

Catégorie de consommateurs	(1) Écart volume patrimonial				(2) Écart volume postpatrimonial				(3) Écart prix postpatrimonial				(4) Écart revenu				(5) Pass-on
	GW/h Base (A), (B)	GW/h prévus (F)	¢/kWh	M\$	GW/h Base (A)	GW/h prévus (F)	¢/kWh prévu (F)	M\$	¢/kWh Base (C)	¢/kWh prévu (F)	GW/h Base (A)	M\$	GW/h base (D)	GW/h prévus (F)	¢/kWh	M\$	M\$
	Domestique																
Tarifs D et DM	58 293	58 434	3,16	(4,4)	3 497	3 511	9,83	(1,4)	9,72	9,83	3 497	(3,9)	61 780	61 945	3,55	(5,8)	(3,9)
Tarif DT	2 885	2 889	2,68	(0,1)	173	174	10,19	(0,1)	10,08	10,19	173	(0,2)	3 058	3 063	3,12	(0,2)	(0,2)
Total	61 179	61 323		(4,6)	3 670	3 684		(1,4)			3 670	(4,1)	64 838	65 007		(6,0)	(4,1)
Petite et moyenne puissance																	
Tarifs G et à forfait	10 628	10 215	2,90	12,0	637	614	10,20	2,4	10,09	10,20	637	(0,7)	11 264	10 829	3,33	14,5	(0,8)
Tarif G9	949	962	2,82	(0,4)	57	58	10,25	(0,1)	10,13	10,25	57	(0,1)	1 006	1 020	3,25	(0,4)	(0,1)
Tarif M	27 031	27 129	2,67	(2,6)	1 621	1 630	10,24	(0,9)	10,12	10,24	1 621	(1,9)	28 648	28 759	3,11	(3,4)	(1,9)
Tarifs d'éclairage public et Sent.	569	573	2,61	(0,1)	34	34	10,33	(0,0)	10,21	10,33	34	(0,0)	603	607	3,06	(0,1)	(0,0)
Total	39 177	38 879		8,9	2 350	2 336		1,4			2 350	(2,7)	41 521	41 215		10,4	(2,8)
Grande puissance																	
Tarif L	36 194	35 711	2,47	11,9	2 171	2 145	10,05	2,6	9,94	10,05	2 171	(2,5)	38 311	37 856	2,91	13,2	(1,2)
Tarif H	9	9	2,66	0,0	1	1	10,08	(0,0)	9,97	10,08	1	(0,0)	9	9	2,57	0,0	(0,0)
Contrats spéciaux - sans ajust.	25 014	26 993	2,41	(47,7)	1 500	1 622	10,06	(12,2)	9,94	10,06	1 500	(1,7)	26 442	28 614	2,85	(61,8)	0,1
Total - sans ajust.	61 216	62 712		(35,8)	3 672	3 768		(9,6)			3 672	(4,2)	64 763	66 480		(48,6)	(1,1)
Total incluant les contrats spéciaux	161 572	162 915	2,77	(31,5)	9 691	9 787	10,02	(9,6)	9,91	10,02	9 691	(11,0)	171 122	172 702	3,19	(44,1)	(8,1)
TOTAL EXCLUANT LES CONTRATS SPÉCIAUX	136 558	135 922		16,3	8 191	8 166		2,6				(9,3)	144 679	144 088		17,7	(8,2)
Ajustement de l'Entente-cadre 2012				5,5				(1,7)				1,7				(0,0)	5,4
Contrats spéciaux				0,8				(0,3)				0,3				(0,0)	0,8
AJUSTEMENT DE L'ENTENTE-CADRE 2012, EXCLUANT LES CONTRATS SPÉCIAUX ^(E)				4,7				(1,4)				1,4				0,0	4,7
PASS-ON 2013 (EXCLUANT LES CONTRATS SPÉCIAUX)				21,0				1,2				(7,9)				17,7	(3,5)

(A) Les volumes réels patrimoniaux et postpatrimoniaux sont répartis par catégorie de consommateurs proportionnellement aux besoins d'approvisionnement.
(B) Le volume de consommation patrimoniale est ajusté, le cas échéant, pour refléter la variation du taux de pertes réel par rapport à celui prévu.
(C) Les coûts postpatrimoniaux réels par catégorie de consommateurs ont le même signal de prix que les coûts postpatrimoniaux prévus selon la méthode horaire "colonne (10)".
(D) Volume réel de ventes excluant les volumes d'approvisionnement provenant des interruptions et de la variation du taux de pertes indiqué à la note (B).
(E) La répartition du montant relatif à l'Entente-cadre 2012 est déterminée par le différentiel entre le compte de pass-on réel 2012 (tel que déposé dans le rapport annuel à la Régie) et le compte de pass-on réel 2012 recalculé pour intégrer les données finales de l'Entente-cadre 2012.
(F) Référence R-3814-2012, HQD-17, Document 6, Tableau 9A et 9B.